



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

COVID-19

PLAN

DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Protection | Transports | Jeunesse | Economie

- 7 mai 2020 -

ÉDITO

Le 11 mai, à condition que la situation sanitaire le permette, nous franchirons une nouvelle étape dans la gestion de cette pandémie. Cette étape sera collective, décisive et progressive.

Collective, d'abord, parce qu'elle ne réussira que si l'ensemble des acteurs coordonne son action et son organisation - pouvoirs publics, socio-professionnels, associations et citoyens. Et tout particulièrement les collectivités locales entre elles. Or, en cela, il me semble que le Conseil régional prend sa part, aux côtés des Départements, des intercommunalités, des associations de maires pour fédérer toutes les bonnes volontés et accompagner au plus près nos citoyens tout au long de cette période qui s'ouvre - en particulier les plus démunis et les plus fragiles. Le déconfinement sera coordonné ou ne sera pas.

Décisive, ensuite, car il s'agit de notre premier pas dans le « monde d'après ». Comme vous le constaterez en feuilletant les pages de ce plan, un premier pas très concret, traitant des problématiques de transport à la réouverture des lycées, en passant par les équipements de protection, adapté aux différents secteurs, territoires et publics. Le déconfinement n'entraînera la reprise que s'il est global et transversal.

Progressive, enfin, parce que le début du « monde d'après » n'est en rien un retour à celui d'avant. Face à la pandémie, nous devons rester aussi humbles que prudents. La sécurité de toutes et tous, à commencer par celles et ceux qui sont en première ligne, demeure la mère des priorités. C'est pourquoi nous devons procéder avec intelligence, finesse et humanité - et là réside toute la philosophie de notre plan -, et éviter toute généralisation ou marche forcée. En respectant les normes de sécurité les plus strictes, ne reprendront petit à petit que les secteurs et services publics essentiels, dont le manque se fait cruellement ressentir depuis deux mois. Le déconfinement contiendra la pandémie à ce prix.

Ainsi, de toute évidence, le 11 mai ne constituera pas un retour à la normale. Chacune et chacun doit prendre sa part dans l'endigement de la pandémie et la reprise progressive de l'activité. La Région, elle, prend ses responsabilités à travers ce plan. Et, plus que jamais, conformément à sa politique menée depuis des années, notre action prend en considération les facteurs humains, de proximité et de durabilité sans lesquels la vie perdrait tout son sens. A n'en pas douter, le « monde d'après » passera par là ; en Nouvelle-Aquitaine, il a déjà commencé.

ALAIN ROUSSET

*Président
du Conseil régional
de Nouvelle-Aquitaine*



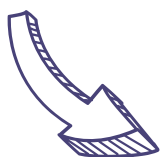
SOMMAIRE



1	LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION	P. 5
	1.1. Personnels soignants et en contact avec les malades > page 6	
	1.2. Sortie du confinement > page 6	
	1.3. Actions envers les collectivités et les professionnels > page 7	
	1.4. Actions pour le grand public > page 7	
2	LES TRANSPORTS	P. 8
	2.1. TER > page 8	
	2.2. Transports scolaires > page 10	
	2.3. Cars interurbains > page 10	
3	LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION	P. 11
	3.1. Fonctionnement des lycées > page 11	
	3.2. Orientation et lutte contre le décrochage scolaire > page 12	
	3.3. Formation professionnelle et apprentissage > page 13	
4	LA REPRISE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	P. 14
	4.1. Dispositifs de l'État > page 14	
	4.2. Soutien régional aux entreprises > page 15	
	4.1. Filière Tourisme : se préparer à la reprise > page 16	
5	LES MESURES INTERNES À LA RÉGION	P. 17

))) L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL



Les informations contenues dans ce dossier de presse sont susceptibles d'évoluer.
Vous pouvez donc retrouver toute l'information actualisée en direct sur les outils numériques de la Région :



Le site institutionnel et les sites dédiés :

- › nouvelle-aquitaine.fr
- › transports.nouvelle-aquitaine.fr
- › jeunes.nouvelle-aquitaine.fr
- › entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

Les réseaux sociaux :

-  @NvelleAquitaine
-  Région Nouvelle-Aquitaine



Toutes les aides et dispositifs régionaux sur :

- › les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



Une question ?

- › Le service « **Relation à l'utilisateur** » est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h
au **05 49 38 49 38**
info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

1

LES ÉQUIPEMENTS
DE PROTECTION**La Région partenaire,**

Un travail partenarial engagé lors du confinement
et qui se poursuit pour réussir la reprise d'activité

La Région organise, en lien avec les Départements, les Agglomérations et les Communautés de communes, une coordination pour recenser les besoins et rechercher des solutions pour la continuité des activités sur les territoires pendant la période de confinement et préparer les conditions de la reprise d'activité.

Elle tient des points réguliers de crise :

- deux points hebdomadaires avec les départements
- un point hebdomadaire avec toutes les Agglomérations et Communautés de communes.

Ces échanges permettent de coordonner les actions en matière de protection des populations, de coordination de l'organisation des services publics (transports urbains et interurbains, transports scolaires, établissements d'enseignement...) mais aussi des actions de soutien envers l'économie (aides aux TPE coordonnées avec les collectivités locales).

Cela a permis d'organiser la solidarité entre collectivités et, grâce aux achats groupés par exemple, de disposer d'un poids significatif auprès des fournisseurs pour négocier les meilleures conditions d'approvisionnement en équipements de protection individuelle.

*L'usine Picard Thermoformage, Nersac (16)

En temps normal, cette usine fabrique des emballages thermoformés spécifiques pour l'agro-alimentaire. Par solidarité dans la lutte contre la propagation du Covid-19, elle a su dès début avril réorienter son outil de production pour réaliser une prouesse dans la fabrication de masques.

1.1. Personnels soignants et en contact avec les malades

Dès le début de la crise sanitaire, la Région Nouvelle-Aquitaine a passé des commandes d'équipements de protection : au total 2,35 millions de masques chirurgicaux, 260 000 masques FFP2.

Ces masques ont été livrés et distribués principalement aux soignants dans les hôpitaux, la médecine de ville et les EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avec le concours de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui a aidé la Région et les Départements à recenser les besoins les plus cruciaux du système de santé.

Chaque collectivité a conservé 20% des masques chirurgicaux pour ses propres agents en contact avec les malades ou les publics à risque, et qui sont intervenus pendant le confinement.



2,35 M
de masques
chirurgicaux

260 000
masques FFP2

1.2. Sortie du confinement

Le 30 avril 2020, la Région a passé une nouvelle commande massive, destinée à servir les publics de la Région qui devront être protégés à compter du 11 mai.

Cette commande a tenu compte de la poursuite du télétravail au sein de la Région et de la limite des capacités d'accueil des lycées établie à 15 élèves par classe. Elle repose sur **une utilisation recommandée des masques, à savoir deux masques par jour, qu'ils soient lavables ou jetables**. La priorité a été d'acheter des masques lavables pour les agents et salariés (dotation progressive de 10 masques lavables*), et des masques jetables pour les lycéens et apprenants ou apprentis. Des visières, permettant une protection transparente, sont achetées pour les professeurs des lycées et pour les enseignants du secteur de la formation professionnelle.

Tous ces équipements sont certifiés selon notamment les nouvelles normes de l'AFNOR, en particulier pour les masques lavables. Un stock de précaution de masques jetables sera également constitué.

Ces équipements devraient faire l'objet d'un cofinancement par la Commission européenne et l'Etat, dans des conditions à préciser.

300 000



C'est le nombre de **personnes prioritaires** (au-delà du personnel soignant) que la Région accompagne directement pour cette reprise d'activité :

- > élèves et enseignants des lycées
- > apprenants et encadrants des secteurs du **sanitaire et social** et de la **formation professionnelle**
- > personnels des agences dépendants de la Région
- > personnels Région, au siège et dans les lycées

* Une dotation de 10 masques lavables sera distribuée progressivement aux agents au fur et à mesure de leur livraison. Des masques jetables seront fournis aux agents dans cette attente et le recours au télétravail reste privilégié pour ceux qui peuvent l'exercer dans cette période de début de reprise de l'activité.

4.95M

EPI

Équipements
de Protection Individuelle



Répartition des volumes

1 550 000

masques barrières lavables
dont 250 000 fabriqués en Nouvelle-Aquitaine

3 400 000

masques barrières jetables
dont 900 000 fabriqués en Nouvelle-Aquitaine

35 000 visières

fabriquées en Nouvelle-Aquitaine



La Région a passé plusieurs commandes, notamment auprès d'entreprises locales pour faire face à ce défi (RAMSET, Thermoformage Picard, Chantelle, DSL, JL2M, Tissus Charlieu et Rocle).

L'ensemble de ces équipements seront livrés progressivement en fonction des capacités de production des fournisseurs et la distribution sera organisée chaque semaine par les équipes de la Région avec les différents réseaux en fonction de la disponibilité de ces équipements.

1.3. Actions envers les collectivités et les professionnels



■ ACHETEURS PUBLICS, COLLECTIVITÉS > plateforme AMPA

Le portail de dématérialisation des marchés publics AMPA (Agence des Marchés Publics de Nouvelle-Aquitaine) est renforcé afin de servir les besoins des petites collectivités et faciliter leurs commandes d'équipements de protection.

 + d'infos : <https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>



■ TPE-PME > Plateforme Cdiscount

Dans la continuité de la dynamique initiée par la mise en place de la plateforme de la Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) et Cdiscount se sont réunis pour permettre aux entreprises de la région de s'équiper en équipements de protection individuelle ou tout autre équipement permettant de lutter contre la propagation du Covid-19.

 + d'infos sur <https://www.cdiscount.com/pro>

1.4. Actions pour le grand public

Au-delà des commandes de masques passées par la Région, de nombreuses initiatives prises par les territoires, les communes et les Départements ont vu le jour pour doter chaque habitant de masques.

- « **SOS masques** » : recensement des initiatives par territoire combinant actions publiques, citoyennes et privées, comptage des capacités locales de production.

 <https://masques-barrieres.afnor.org/#fil>

- **Structures d'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** : en lien avec les Départements et les communes, les entreprises locales de l'ESS se mobilisent pour la fabrication des masques au plus près des besoins des territoires.

› **Collectif LA MELUSINE (86)** : une cinquantaine de bénévoles dans la Vienne qui possèdent une imprimante 3D se sont mis en réseau pour créer des masques, selon des prototypes validés par les soignants. Les « imprimeurs » de la Vienne s'appuient sur le collectif Tiers-Lieux Mélusine de Lusignan pour la partie logistique.

› **L'espace textile (33)** : l'association s'est concentrée sur la production de masques pour les personnes travaillant dans les services à la personne. Plus de 1 000 masques ont déjà été produits.

- **Entreprises d'insertion** :

une vingtaine de structures sont mobilisées pour la production locale de masques, avec une production avoisinant les 16 000 masques d'ici fin mai.

- **Mobilisation des ESAT** : 4 établissements de la région produisent des masques (Alefpa 64 - Pau, FMS (40), Casem 19, Les gens de mer (17)). Cette production vient abonder le fonds national de l'opération Résilience.

- **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** : aide afin de développer et pérenniser la production par un achat de matériel complémentaire.

› **EBE ESIAM (79)** : de leur domicile, les couturières se chargent de confectionner des masques en tissu, que l'EBE va distribuer à toutes les structures (Ehpad...) qui en ont besoin.

- **HomeMade, un consortium régional de fablabs, makers, couturiers...** : créé avec l'appui de la Coopérative des Tiers-Lieux afin d'amplifier ces actions spontanées de confection d'équipements de protection au sein des tiers-lieux. Une 20aine d'acteurs font partie de ce consortium (fablabs, hubs, collectifs textiles, laboratoires...). Objectif à court terme : accélérer la fabrication et la distribution d'outils de protection, avant de s'engager dans le prototypage et l'expérimentation des outils et services répondant aux besoins médicaux (projet soumis au vote de la prochaine Commission permanente).



ET AUSSI...

Ces projets citoyens ou d'entreprises ne concernent pas que la fabrication de masques. Tous les équipements de protection sont concernés.

Voici quelques exemples parmi tant d'autres d'initiatives d'entreprises locales :

› **La société Shark Robotics (17)** a adapté l'un de ses drones à la désinfection de zones confinées. Ce robot permet de nettoyer une surface de 20 000 m² en trois heures.

› **L'entreprise SCOPEMA (87)** découpe en moyenne 15 000 rectangles de tissu par jour sur leur découpeur automatique, ces pièces servant ensuite à la réalisation des masques confectionnés à la Teste, à côté d'Arcachon.

› **Gryp, Ideokub et D33D (33)** : ces trois start-up de l'agglomération bordelaise spécialistes de l'impression 3D fournissent gratuitement au CHU de Bordeaux des visières en PVC et bientôt des valves pour respirateurs artificiels. Une centaine de visières pour les soignants ont déjà été livrées et jusqu'à 6 000 pourraient suivre.



Le tiers-lieu « La Quincaillerie », Guéret (23)



Les particuliers peuvent également s'adresser à la mairie de leur domicile pour connaître les conditions d'accès aux masques près de chez eux.

2

LES TRANSPORTS



Campagne de communication de la Région établie avec les transporteurs pour l'observation des mesures barrières

2.1. TER

■ L'offre : une reprise progressive des circulations

L'ensemble des lignes régionales sont rouvertes aux circulations

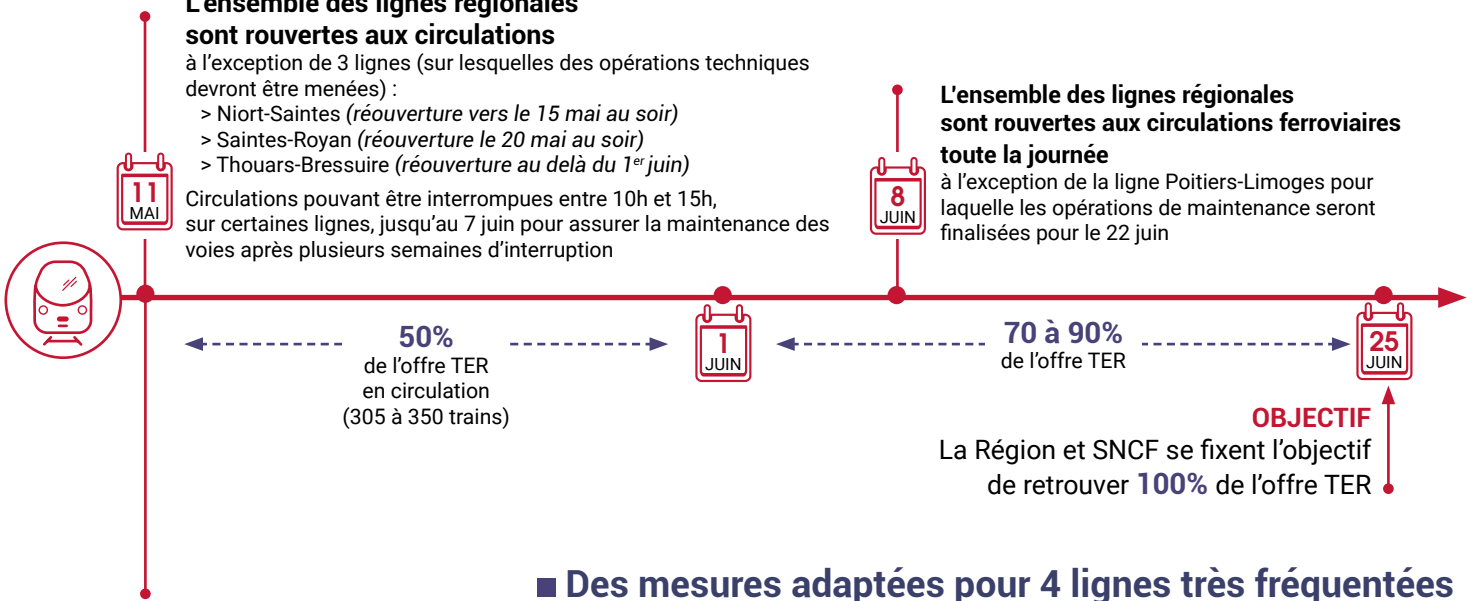
à l'exception de 3 lignes (sur lesquelles des opérations techniques devront être menées) :

- > Niort-Saintes (réouverture vers le 15 mai au soir)
- > Saintes-Royan (réouverture le 20 mai au soir)
- > Thouars-Bressuire (réouverture au delà du 1^{er} juin)

Circulations pouvant être interrompues entre 10h et 15h, sur certaines lignes, jusqu'au 7 juin pour assurer la maintenance des voies après plusieurs semaines d'interruption

L'ensemble des lignes régionales sont rouvertes aux circulations ferroviaires toute la journée

à l'exception de la ligne Poitiers-Limoges pour laquelle les opérations de maintenance seront finalisées pour le 22 juin



Réouverture des gares



Le service d'assistance en gare pour les **personnes en situation de handicap** sera

ouvert à la réservation dès le 11 mai pour une reprise du service à partir du 13 mai.

Réservation par téléphone 0800 872 872.

Les **personnels soignants** ont bénéficié de la gratuité du TER pendant la période du confinement. Cette mesure est maintenue tout au long du mois de mai.

■ Des mesures adaptées pour 4 lignes très fréquentées

41.2U Bordeaux > Arcachon

43.1U Bordeaux > St-Mariens

44 Bordeaux > Agen

14 Poitiers > La Rochelle

- 15 TER circulant en heures de pointe réservés aux abonnés et au personnel soignant pour éviter des situations d'affluence
- trains fermés à la vente pour les occasionnels
- priorité donnée aux abonnés
- surveillance particulière sur leur fréquentation et sur les conditions d'accès
- en fonction des analyses quotidiennes, réouverture de la vente à la clientèle occasionnelle ou en correspondance avec le TGV

Nous demandons aux entreprises de notre territoire, desservies par le réseau TER de permettre l'étalement dans le temps des horaires d'embauche afin de lisser la fréquentation en heures de pointe et d'éviter ainsi une sur-fréquentation dans les trains présentant une capacité fortement réduite du fait des mesures sanitaires.

A tous les abonnés annuels, n'hésitez pas à vous inscrire via le site TER Nouvelle-Aquitaine à la « Garantie Fiabilité » qui fait partie intégrante de votre contrat et à sélectionner le train que vous privilégieriez dans cette période afin de nous permettre le meilleur diagnostic possible des trains les plus sensibles.

■ Les gestes barrières : « transports régionaux, tous responsables ! »

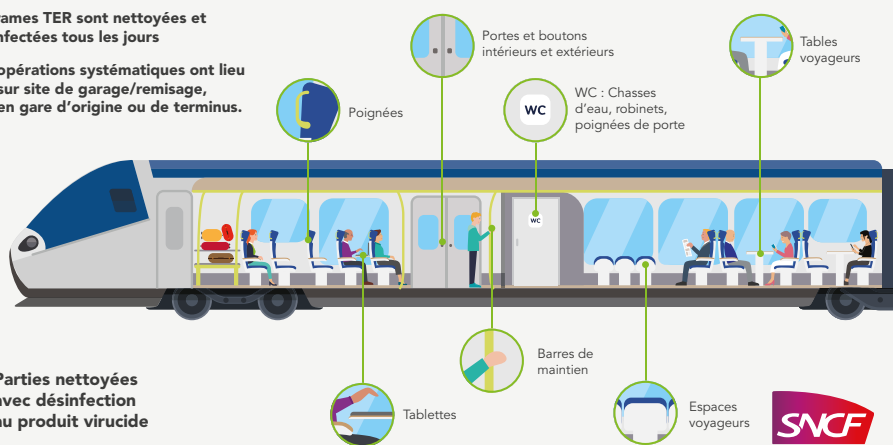
SNCF met en place des mesures sanitaires dans les gares et les TER :

- > nettoyage renforcé au quotidien des trains et des gares
- > mise en place de parois vitrées dans les guichets
- > mobilisation des agents en gare et dans les trains pour réguler les flux de voyageurs
- > des masques et du gel hydro-alcoolique mis en vente dans les commerces et les distributeurs de la plupart des gares
- > un plan de transport qui priorise les trains en heures de pointes.

Les rames TER sont nettoyées et désinfectées tous les jours

Ces opérations systématiques ont lieu soit sur site de garage/remise, soit en gare d'origine ou de terminus.

Parties nettoyées avec désinfection au produit virucide



La Région et SNCF demandent aux voyageurs de respecter les mesures de distanciation physique :

DANS LES GARES ET LES TRAINS :

- port du masque obligatoire sous réserve des directives nationales
- respect des gestes barrières
- respect des marquages aux sols et sur le mobilier pour éviter de créer des situations d'affluence

DANS LES TRAINS :

- port du masque obligatoire
- occupation d'un siège sur deux
- une personne maximum par m² sur les plateformes
- 🚫 interdiction des vélos à bord jusqu'au 2 juin

POUR ACHETER UN TITRE DE TRANSPORT :

- privilégier l'achat en ligne ou par carte de crédit au guichet ou sur les bornes TER



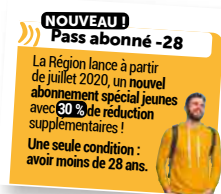
■ De nouveaux tarifs attractifs

La Région a souhaité maintenir les nouveaux tarifs validés début 2020.

Dès juin, le « Pass Escapades » sera en vente. Ce nouveau tarif saisonnier (valable en juillet et août) est idéal pour des sorties à la journée ou sur deux jours en Nouvelle-Aquitaine. De 8€ à 39€, en fonction de la distance parcourue, il inclut un aller-retour par personne et la gratuité pour les enfants (jusqu'à 3 enfants de moins de 11 ans).

Un **nouvel abonnement dédié pour les jeunes de moins de 28 ans** sera en vente à partir de mi-juin.

Cet abonnement offrira 30% de réduction supplémentaire par rapport à un abonnement tout public.



■ La reprise des travaux

Pendant le confinement, les travaux portant sur l'infrastructure ferroviaire ont été interrompus.

Ces chantiers reprendront progressivement, dont certains avant l'été.

C'est le cas des chantiers de renouvellement de voies suivants :

- **Nexon > Saint-Yrieix** : la ligne sera rouverte au cours de la semaine du 25 mai
- **Saintes > Saint-Mariens**
- **La Rochelle > La Roche-sur-Yon**
- **St-Pantaléon-de-Larche > Brive**

C'est également le cas des travaux de construction de la **halte de Boulazac** ainsi que les différents aménagements en gare de **La Rochelle et de Rochefort**.



Les mesures commerciales

- > Pour les **abonnés annuels**, les prélèvements sont suspendus pour les mois d'avril et de mai (pour les abonnés qui ont suspendu volontairement leur abonnement du mois de mai, le remboursement sera réalisé sur la mensualité de juin)
- > **pas de majoration tarifaire** en juillet

INFORMATION VOYAGEURS

SNCF met tout en œuvre pour tenir les voyageurs informés des conditions de reprise et des mesures sanitaires à respecter :

- > une vague d'e-mails est diffusée cette semaine aux voyageurs
- > des re-contacts voyageurs et partenaires (collectivités, éducation nationale, entreprises ...) sont en cours depuis plusieurs semaines.

Le site TER Nouvelle-Aquitaine donne d'ores et déjà les engagements de SNCF en termes de conditions sanitaires et affichera les **plans de transport à compter du 6 mai, tous les soirs à partir de 17h pour le lendemain**.

Les réseaux sociaux de TER Nouvelle-Aquitaine poursuivent leur activité et relayeront les **informations sur le trafic en temps réel**, les conditions de circulation et le rappel des mesures sanitaires et gestes barrières.

Retrouvez toutes ces infos sur le site :

<https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine>

2.2. Transports scolaires

■ L'offre :



■ Les gestes barrières :

- Le port du masque sera obligatoire pour les lycéens et les collégiens
- La Région fournira les masques pour les lycéens (cf. le détail en page 6)
- Les chauffeurs disposeront d'un stock de masques jetables pour les premiers jours pour les élèves n'en disposant pas (logistique en cours d'examen)
- L'entrée et la sortie des élèves se feront par la porte arrière pour les autocars qui en disposent, la porte avant sera condamnée
- Le respect de la distanciation physique
- Le suivi de l'adéquation entre l'offre et la demande ligne par ligne, compte tenu de la limitation des classes à 15 élèves
- Le conducteur sera protégé des usagers pour prévenir toute contamination
- Tous les autocars seront désinfectés quotidiennement

+ Les familles sont invitées à accompagner leur(s) enfant(s) à l'arrêt de transport lors de la rentrée.

Pour vérifier la reprise du circuit scolaire, merci de consulter :

www.transports.nouvelle-aquitaine.fr



192 000
nombre d'élèves
transportés en région

40 000 en maternelles
et primaires

85 000 au collège

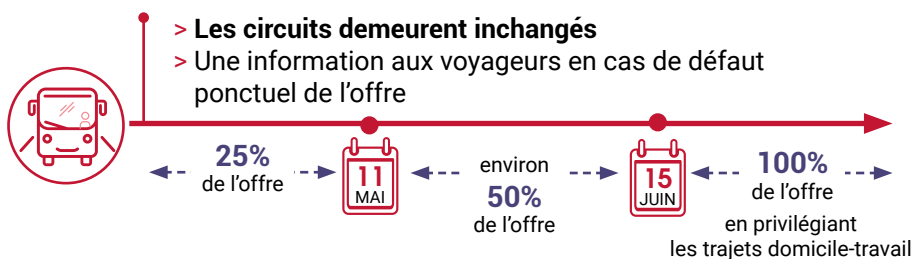
67 000 au lycée



Risque de sureffectif
sur quelques lignes
au redémarrage du service.
Des ajustements
seront effectués
dans la mesure du possible.

2.3. Cars interurbains

■ L'offre :



■ Les gestes barrières :

- Le port du masque sera obligatoire sous la responsabilité des voyageurs ; les voyageurs sans masque ne pourront pas monter à bord (information à l'entrée du car)
- Le respect de la distanciation physique
- Le conducteur sera protégé des usagers pour prévenir toute contamination
- L'entrée et la sortie des voyageurs se feront par la porte arrière pour les autocars qui en disposent, la porte avant sera condamnée
- La gratuité est provisoirement maintenue, le temps d'apporter les conditions d'un paiement sécurisé
- Les autocars seront désinfectés quotidiennement

+ Pour consulter le plan de circulation et les horaires, les voyageurs sont invités à consulter le site :

www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

€ Les mesures commerciales

> Pour les abonnés annuels avec prélèvements mensuels, les mois d'avril et mai ne seront pas prélevés (2 mois sans prélèvement)

> Pour les abonnements annuels comptants, l'abonnement sera prolongé de 2 mois

> M-Ticket

Une solution d'e-billet sur mobile est en cours de développement pour la vente de titres occasionnels, valables dans tous les réseaux de cars interurbains et urbains.
Disponible courant juin selon les prévisions.

<http://www.nouvelle-aquitaine-mobilites.fr>

MODALIS

3

LA JEUNESSE
ET L'ÉDUCATION

3.1. Fonctionnement des lycées

La Région assure la continuité pédagogique jusqu'à la réouverture des lycées :

■ Gratuité des manuels



pour tous les élèves de Seconde et de Première générale et technologique (manuels numériques mis à disposition gratuitement en ligne).



■ Prêt de 1 700 ordinateurs portables

aux élèves qui ne possèdent pas d'ordinateur personnel, livrés à domicile si besoin.

■ « Lycée connecté »

l'Espace Numérique de Travail (ENT) des lycées de Nouvelle-Aquitaine : **1 200 classes virtuelles sont organisées quotidiennement**, un service de vidéos à la demande a été créé pour que les enseignants puissent y déposer leurs cours.

500 000
nombre de connexions
quotidiennes



x 3 par rapport à la normale

■ Aide aux devoirs

un service d'aide aux devoirs renforcé avec des horaires adaptés : du lundi au vendredi, de 14h à 20h, au 05 57 57 50 00

850 appels reçus
depuis le début du
confinement

40 appels/jour
en moyenne avant les
vacances scolaires



Quelles mesures à la sortie du confinement ?

■ **Une cellule de suivi quotidien** avec les proviseurs et principaux des collèges dans les cités scolaires, et avec les Départements et les rectorats pour suivre et résoudre toutes les difficultés. Des rencontres régulières seront organisées avec les associations de parents d'élèves.

■ **Des protocoles communs de reprise d'activité** tenant compte des différentes activités des lycées :

- > l'**adaptation des mesures** aux contraintes des lieux
- > **deux nettoyages par jour** des locaux et sanitaires
- > la **gestion des flux**, comme la mise en place de sens uniques
- > **la restauration** :
 - repas chauds servis sur plateau avec menu unique et si la configuration des lieux ne le permet pas, remise d'un panier repas froid
 - les **distances de sécurité** : une place sur deux en damier
 - des **plages de déjeuner élargies** si nécessaire
- > le renforcement des **fournitures de savon**
- > **la réouverture des internats**, la réduction du nombre d'élèves par chambre, des aménagements des locaux (cloisonnement, mesures de distanciation dans les sanitaires...), le renforcement de la fréquence de nettoyage



Des équipements de protection individuelle (masques, visières, plexiglas, etc.) seront mis à disposition des agents de la Région et des enseignants

Des masques seront fournis aux lycéens par la Région (cf. le détail en page 6)

3.2. Orientation et lutte contre le décrochage scolaire

Orienter les élèves de fin de collège ou de lycée reste essentiel pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elle souhaite donc accompagner les élèves les plus fragiles pour rebondir dès la reprise en :

- > **renforçant les contacts avec les élèves en orientation** (fin de collège et de lycée) pour assurer une orientation choisie
- > **accompagnant les projets d'orientation vers la voie professionnelle** pour la rentrée prochaine par une parfaite information sur les métiers et l'emploi
- > **réalimentant des contrats d'apprentissage**, répondant au besoin d'accueil des jeunes en lycée professionnel et Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Son plan d'actions :

- > **mobiliser prioritairement les élèves en difficulté** ou en décrochage pour la rentrée début juin
- > faire appel à Cap Métiers et aux lycées pour localiser les décrocheurs et faciliter leur prise en charge, et **accompagner les jeunes** par des rencontres avec les enseignants des domaines professionnels et les ambassadeurs métiers
- > **diffuser une cartographie des formations ayant du mal à recruter** et porteuses d'emploi (avec l'appui de Cap Métiers)
- > déployer une palette d'outils pour **encourager la « rencontre-métiers » sur les territoires** (ambassadeurs métiers, découverte des plateaux techniques)
- > **offrir aux familles une plateforme dédiée** : le service d'information téléphonique de Cap Métiers consolidé, des Web-conférences et des vidéos témoignages sur les métiers.



Une plateforme d'information et d'orientation sur les formations et les métiers



Grâce à sa plateforme téléphonique, Cap Métiers informe et apporte à tous les publics des réponses concernant leurs projets professionnels (les formations, les métiers, l'emploi, les dispositifs de financement...) et les aide à se repérer dans l'environnement de la formation, de l'emploi et de l'orientation.

Les chargés d'informations font le lien formation/métier et peuvent orienter et informer sur les lieux de formation que ce soit en lycée professionnel ou en apprentissage.

Une fois le premier niveau d'information donné, Cap Métiers envoie un mail complémentaire et personnalisé, ou oriente vers un partenaire expert, ou bien encore propose de participer à des ateliers.

Lorsqu'un jeune aura des difficultés à identifier un secteur ou des formations qui pourraient l'intéresser, il lui sera

proposé de participer à un atelier à distance pour travailler à partir de ces centres d'intérêts et identifier des projets de formation.

Objectifs : enrichir sa connaissance métier et lui permettre d'identifier des pistes à explorer de vœux d'orientation.

Autre possibilité, toujours à distance : un atelier de découverte des métiers d'un secteur spécifique, qui permet de faire découvrir des métiers méconnus et parfois délaissés en termes de choix d'orientation. Une déclinaison d'ateliers thématiques qui peut être corrélée à des tensions identifiées sur certaines spécialités professionnelles.

Plateforme accessible du lundi au jeudi 9h30 > 12h30 et 13h30 > 17h30 et le vendredi 13h > 17h

 **0 800 940 166**
SERVICE ET APPEL GRATUIT

3.3. Formation professionnelle et apprentissage

La Région assure la continuité pédagogique jusqu'à la reprise de l'accueil des stagiaires et des étudiants en formations sanitaires et sociales, et au-delà la Région met à disposition :

- une **plateforme d'enseignement à distance** en lien avec l'Université de Poitiers pour toutes les formations sanitaires universitaires (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, spécialités infirmiers et psychomotriciens) et les formations infra-bac (aides-soignants, ambulanciers et auxiliaires de puériculture)
- des **ressources pédagogiques numériques** auprès de l'ensemble des organismes de formation en lien avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.



Quelles mesures à la sortie du confinement ?

- > **Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle** pour la reprise d'activité, élaboré par la branche professionnelle des organismes de formation, le Ministère du travail et Régions de France :
 - rappel des gestes barrières et conseils pour les équipements de protection (masques, visières pour les formateurs,...)
 - désignation d'un référent Covid-19 au sein de chaque organisme et information des collaborateurs sur les modalités de réouverture
 - règles de gestion de l'espace et des flux pour le respect de la distanciation physique
 - règles de nettoyage des locaux et des plateaux techniques
- > **Plan de reprise des activités de formation** élaboré par la Région avec l'ensemble des réseaux des organismes de formation de la région (SYNOFDES, FFP, CFPPA, AFPA, GRETA, MFR, Chambres des Métiers, CCI,...) et la DIRECCTE
- > **Référentiel du Ministère de la santé** pour la reprise éventuelle des formations sanitaires et sociales en présentiel et pour les modalités de diplomation et/ou de certification
- > **Equipements de protection individuelle** (masques, visières,...) fournis par la Région pour les formateurs et enseignants (*cf. le détail en page 6*)
- > **Fourniture de masques** pour les stagiaires de la formation professionnelle, les apprentis et les étudiants du sanitaire et du social (*cf. le détail en page 6*)
- > **Maintien de la rémunération des stagiaires** au mois de mai y compris en cas de formation suspendue ou de reprise partielle et de la possibilité de cumuler les bourses du sanitaire et social avec des vacances
- > **Augmentation du nombre de formations d'infirmiers et d'aides-soignants** dès la rentrée 2020.



4

LA REPRISE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

4.1. Dispositifs de l'État

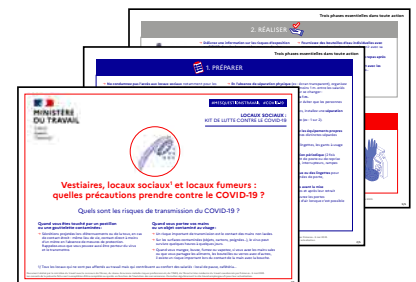
La reprise d'activité progressive à partir du 11 mai est essentielle pour l'économie et les emplois mais cette reprise doit nécessairement se faire dans le respect de la protection des salariés.

Pour cela, le Ministère du Travail a publié un **protocole national de déconfinement** pour aider et accompagner les entreprises et les associations, quelles que soient leur taille, leur activité et leur situation géographique, à reprendre leur activité tout en assurant la protection de la santé de leurs salariés grâce à des règles universelles.

Ce protocole est divisé en 7 parties distinctes et apportent des précisions relatives :

- aux recommandations en termes de jauge par espace ouvert
- à la gestion des flux
- aux équipements de protection individuelle
- aux tests de dépistage
- au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés
- à la prise de température
- au nettoyage et à la désinfection des locaux.

En complément, **48 Fiches Conseils Métiers** sont déjà disponibles sur le site du Ministère du Travail.



4.2. Soutien régional aux entreprises

■ Déconfinement et directives de l'État, la Région accompagne ses filières

La Région a mis en place une cellule de veille lui permettant d'agir à différents niveaux et ainsi garantir la reprise d'activité :

- elle échange avec les fédérations professionnelles et les organisations syndicales afin d'identifier avec eux les contraintes et difficultés de reprise de l'activité
- elle identifie et accompagne les entreprises régionales qui se lancent dans la fabrication d'équipements de protection individuelle ou qui souhaitent renforcer leur capacité de production
- elle met en place avec l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) et Cdiscount une plateforme pour permettre aux entreprises de la région de s'équiper en EPI (cf. page 7)

<https://www.cdiscount.com/pro>

■ Une Région en ordre de marche

Dans le cadre de son plan interne de continuité d'activité, la Région Nouvelle-Aquitaine encourage la poursuite du télétravail par ses agents et garantit ainsi une **continuité de service public, au service des entreprises notamment**.

La collectivité poursuit donc ses politiques régionales en matière de développement économique et continue de voter et verser des subventions aux entreprises, associations, artisans...

Tous ses dispositifs de droit commun restent accessibles pendant la crise sanitaire du Covid-19 sur son **guide des aides en ligne** :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

POUR RAPPEL

Pendant cette période de pandémie, les entreprises doivent faire face à beaucoup de difficultés. Très vite, la Région a donc mis en place un **plan de mesures d'urgence destiné à tous types d'entreprises**.

Un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés permettent de répondre précisément aux questions des entreprises et une cellule d'écoute et de soutien a été créée spécifiquement pour les dirigeants.

))) Entreprises, associations, la Région à votre écoute

05 57 57 55 88 ✉ entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr
entreprises.nouvelle-aquitaine.fr



CELLULE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN

Elle est destinée aux dirigeants afin de ne pas les laisser seuls face à leurs interrogations et difficultés.

La cellule est accessible via :

- > une adresse mail : soutien-dirigeant-covid19@nouvelle-aquitaine.fr
- > un numéro de téléphone dédié :

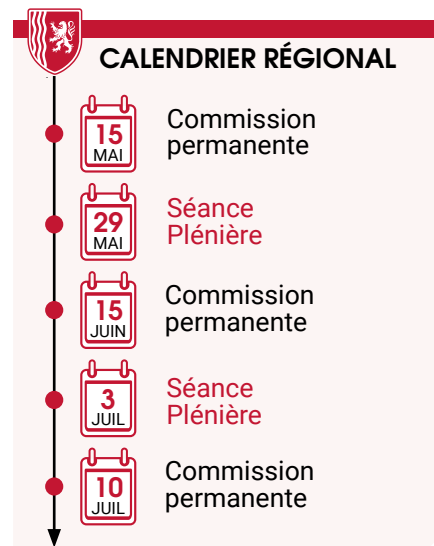
05 57 57 55 90 du lundi au vendredi 9h-12h 14h-17h

))) BTP et chantiers, une charte de bonnes pratiques



La Région s'est engagée, le 4 mai, avec l'ensemble des acteurs de la filière BTP sur une charte de bonnes pratiques des professionnels sur les chantiers de Nouvelle-Aquitaine en situation de crise sanitaire liée au Covid 19.

Outil d'aide à la décision, cette charte organise les principes d'un dialogue entre les acteurs de l'acte de construire, précise les conditions de sécurité indispensables à la reprise des chantiers notamment à l'attention des entreprises artisanales, TPE et PME. Elle prévoit les conditions d'arrêt de chantier pour risques sanitaires pour les salariés et précise les responsabilités des acteurs de l'acte de construire dans la conduite des chantiers en période de déconfinement.



APPELS D'OFFRE



Les marchés publics de la Région restent accessibles en ligne via un portail de dématérialisation.

Cette plateforme permet aux entreprises qui le souhaitent de consulter les marchés et d'y répondre de manière dématérialisée.

Même en période de crise sanitaire, la Région continue de mettre en ligne ses avis de marchés publics classés par type : travaux, fournitures et services.

<https://demat-ampa.fr/?page=entreprise>
AccueilEntreprise

4.3. Filière Tourisme : se préparer à la reprise

La reprise d'activité du secteur touristique se fera en étapes mais plusieurs inconnues restent importantes : capacité des visiteurs à se déplacer (au-delà de 100km, visiteurs étrangers...) et contraintes pour les sites et hébergements recevant du public (densité maximale de touristes, équipements sanitaires obligatoires...).

La Région a demandé au gouvernement des clarifications mais aussi proposé qu'elle expérimente des ouvertures dans des délais assez courts afin de tester plusieurs mesures de lutte contre le virus : ouverture des campings et centres de séjours pour le jeunes avec cahier des charges sanitaire progressif, ouverture des plages sous conditions (propositions construites avec le GIP Littoral)...

Elle a également demandé que les équipements (petits matériels et petit investissement) soient achetés avec une TVA à 5,5%.



Dans cette attente, les professionnels doivent se préparer à la reprise et à des conditions inédites.

■ En garantissant la sécurité des visiteurs et des habitants :

- proposer d'expérimenter des protocoles sanitaires pour des ouvertures rapides
- s'assurer de l'approvisionnement suffisant en masques et gel hydro-alcoolique
- échanger de bonnes pratiques entre professionnels
- aider les acteurs à la mise en place de mesures barrières : rôle d'accompagnement-conseil de la cellule régionale
- soutenir l'investissement des entreprises touristiques pour le respect des mesures barrières (hors consommables)
- appuyer le développement d'un label « vacances saines et sereines » adossé à une charte d'engagements pour les sites de visites et d'hébergements qui valideraient et contrôleraient ces certifications
- soutenir la formation des salariés et les recrutements des saisonniers si besoin.



■ En adaptant la logistique des territoires à l'accueil des touristes :

- dimensionnement des offres de transports selon les flux observés
- adaptation des commerces, aires d'autoroutes, pôles d'échange de voyageurs...
- mobilisation des acteurs de santé pour le suivi des populations touristiques.

Quelles mesures pour redémarrer l'activité ?

Malgré les incertitudes sur les possibilités estivales et les handicaps déjà connus comme l'annulation des festivals, la Nouvelle-Aquitaine devrait accueillir un grand nombre de touristes. Elle attend une clientèle essentiellement française, et mise surtout sur un tourisme intérieur. Cet été, les néo-aquitains devraient découvrir la Nouvelle-Aquitaine.

- > **élaborer un chèque tourisme Nouvelle-Aquitaine pour les familles les plus modestes de la région**, à dépenser en région. La Région y travaille déjà pour embarquer dans cette dynamique solidaire l'ensemble des acteurs du territoire. Ce dispositif permettra également de relancer l'activité en créant de la consommation touristique
- > **informer les visiteurs et habitants** sur les mesures prises pour le tourisme dans les **conditions sanitaires** les plus optimales
- > **faire connaître les « bons plans »** permettant d'éviter au maximum la propagation du virus : activités de plein air, idées originales...
- > **proposer une offre de transports** comme le « Pass Escapade » qui permettra en juillet et août de découvrir le territoire à des tarifs TER réduits
- > **mettre en œuvre un dispositif d'information pour une connaissance facilitée et actualisée des hébergements et activités ouverts**, sous le pilotage du Comité Régional du Tourisme (CRT)
- > **lancer une campagne « solidarité tourisme »** qui donnera la parole à des personnalités médiatiques pour entretenir le désir de découverte de la région (campagne CRT).

La Région a demandé au gouvernement que, plutôt qu'une compétition coûteuse entre les territoires français, puisse être élaborée collectivement une campagne nationale autour d'un label sanitaire.

- > **mobiliser un observatoire** pour évaluer de manière hebdomadaire les flux de visiteurs et réajuster les actions de promotion (vers les territoires les moins visités), les moyens logistiques mis en œuvre...

))) La relance du secteur touristique en Nouvelle-Aquitaine, 1^{re} destination d'accueil des visiteurs français, passera par

- un plan de reconquête et une promotion ciblée
- un soutien à l'investissement notamment pour un tourisme plus durable, innovant et compétitif
- un accompagnement renforcé des itinérances douces
- le développement des projets structurants sur les territoires
- l'articulation des moyens publics croisés pour la valorisation de nos destinations...

5

LES MESURES INTERNES À LA RÉGION



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

■ Une Région toujours au travail

La Région Nouvelle-Aquitaine, elle aussi, applique en interne de manière responsable les mesures sanitaires pour garantir la sécurité de ses agents et la continuité de service public.

Par exemple :

- **l'élargissement des capacités de visio-conférence** (pour les Commissions permanentes et les Séances plénières et la reprise des Groupes Inter-Assemblée (CESER, conseillers régionaux)...))
- **la poursuite du télétravail des agents** quand cela est possible, avec un maximum de 25% des effectifs du 11 mai au 2 juin, tout en rompant l'isolement par des réunions régulières afin de recréer une dynamique d'équipe
- **10 masques lavables fournis aux agents** (dotation au fur et à mesure des livraisons en cours)
- l'usage des masques et du gel hydro-alcoolique
- **l'aménagement et le fonctionnement des locaux** (redéfinition des conditions d'occupation et de circulation des personnels, nettoyage des locaux, utilisation des lieux communs comme les lieux de pause avec machines à café ou réfectoire...)
- **l'organisation distancée des postes de travail** (bureaux partagés, salles de réunion, cuisine, ateliers...)
- **l'aménagement des accueils du public** (antennes, sièges), dispositions de prise de température du public et des agents
- **l'aménagement du temps de travail** (entrées et sorties décalées)
- **la reprise de la restauration collective** avec règles de distances physiques
- **la dynamisation des outils de communication interne** (newsletter hebdomadaire par exemple) et d'information sur la crise

Toutes ces règles de fonctionnement seront largement diffusées dans un document synthétique de communication interne à destination des agents et élus.

L'Hôtel de Région de Bordeaux
et les Maisons de Région
de Limoges et Poitiers
**sont accessibles au public
sur rendez-vous**

et rouvriront courant mai.

Les manifestations à l'Hôtel de Région et les réunions de personnes externes ou avec des personnes externes ne reprendront pas jusqu'à nouvel ordre.

> Les **antennes régionales** sont également fermées.

> **La Maison Nouvelle-Aquitaine à Paris** rouvre ses portes à compter de **mi-mai**, avec un accueil contrôlé, une boutique éphémère reconfigurée et un centre d'affaires réadapté. Pour connaître les conditions d'accès, consultez :

www.nouvelle-aquitaine.paris



**Le service « Relation à l'usager »
est accessible**

du lundi au vendredi
de 9h à 18h
au **05 49 38 49 38**

info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr

CONTACT PRESSE

Rachid BELHADJ

Tel. 05 57 57 02 75

06 18 48 01 79

presse@nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr